



Recherche de personnes sous une fausse identité

Par **sevigne8_old**, le **13/06/2007** à **10:20**

Messieurs,

Bonjour,

j'aimerais savoir si c'est légal de la part de SOCIETES DE RECOUVREMENT de

- > contacter des personnes sous une fausse identité - entre autre
- > l'ASSURANCE MALADIE sous le prétexte de la nouvelle Carte Vitale - afin
- > d'extorquer des renseignements et d'obtenir une vérification sur la
- > personne qu'il recherche ...???
- >
- > Est ce un abus de confiance ?? y a t-il des poursuites prévues à cet effet
- > et quels résultats peut on attendre ??
- >

En effet, après un déménagement et un divorce un Cabinet de recouvrement m'a contactée par téléphone sous cette fausse identité afin d'avoir mes renseignements pour obtenir le remboursement d'une caution solidaire bancaire 'Crédilion' que j'aurais signée au moment de l'établissement du dossier dans les années 1990 lorsque mon ex mari s'est installé comme artisan, celui ci ayant été déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 5 mai 1992.

> Merci de vos réponses

Par **Christelle_old**, le **14/06/2007** à **01:39**

Bonjour,

Ce n'est pas messieurs, mais madame. Désolée...

Non ce n'est pas légal, mais encore faut-il avoir des preuves....

De plus si vous devez cet argent vous êtes dans une situation un peu délicate... "Nul n'est entendu à invoquer sa propre turpitude"